



**FR**

**CONSEIL DE DIRECTION**  
**90<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 9 - 11 mai 2011**

UNIDROIT 2011  
C.D. (90) 17  
Originaux: anglais/français  
avril 2011

**Point n. 18 de l'ordre du jour: Préparation du projet de budget pour l'exercice financier 2012**

(Note préparée par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Premières estimations des recettes et des dépenses pour 2012</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Préparation du projet de budget pour l'exercice financier 2012</i>
<i>Document connexe</i>	<i>Rapport de la 69<sup>ème</sup> session de la Commission des Finances (UNIDROIT 2011 - F.C (69) 4)</i>

1. Les premières estimations des recettes et des dépenses pour l'exercice financier 2012 (F.C. (69) 2), préparées par le Secrétariat, ont été examinées par la Commission des Finances lors de sa 69<sup>ème</sup> session (Rome, 24 mars 2011), conformément à l'article 31 du Règlement. Ces premières estimations figurent en Annexe III au rapport de la Commission des Finances sur les travaux de sa 69<sup>ème</sup> session (F.C. (69) 4).

2. Le Conseil de Direction est appelé à élaborer, sur la base de ces premières estimations, le projet de budget pour 2012 qui sera communiqué aux Gouvernements membres pour observations, à soumettre avant le 20 septembre 2011.

3. Le projet de budget sera ensuite soumis, avec les observations éventuelles des Gouvernements, à la Commission des Finances lors de sa 70<sup>ème</sup> session, qui se tiendra à Rome fin septembre 2011, laquelle exprimera un avis sur le projet de budget avant sa soumission à l'Assemblée Générale à sa 69<sup>ème</sup> session qui se tiendra à Rome début décembre 2011.